



SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE
DE SECOURS DES ALPES-MARITIMES

Extrait des délibérations
du conseil d'administration

Séance du 12 décembre 2024

Président de séance : Gérard MANFREDI

Présents :

Titulaires : Monsieur Bernard ASSO, Monsieur Yannick BERNARD, Monsieur Anthony BORRE, Monsieur Pierre DONADEY, Monsieur Gérard MANFREDI, Monsieur Michel ROSSI, Monsieur Jean THAON.

Suppléants : Monsieur Jean-Jacques CARLIN, Monsieur Bernard DELIQUAIRE, Madame Céline DUQUESNE, Monsieur Jean-Pierre LAFITTE, Monsieur Gérald LOMBARDO, Madame Michèle OLIVIER,

Procurations : Monsieur Philippe PRADAL à Monsieur Anthony BORRE.

RAPPORT N° 24-30 - Programme d'équipement 2025

Le programme d'équipement 2025 traduit la volonté du Président du conseil d'administration de poursuivre une politique volontariste à travers le plan bâtimentaire pluriannuel 2022/2026 de constructions et de réhabilitations et la modernisation et rationalisation des matériels du parc de véhicules.

Cette politique, matérialisée par le rapport d'orientations budgétaires 2025, a fait l'objet d'un consensus unanime lors de la réunion du conseil d'administration du 17 octobre 2024.

Le programme d'équipement 2025 (budget principal et budget annexe) s'établit ainsi à **21 298 502 €** dont **10 378 002 €** pour le renouvellement des matériels et s'articule comme suit :

- les biens mobiliers (véhicules, engins, machines et matériels) pour un total de **10 378 002 €** destinés au renouvellement partiel des équipements des différents centres d'incendie et de secours ou services ;

- les opérations immobilières, pour un total de **10 920 500 €**, portant d'une part sur la poursuite des opérations de construction et de restructuration de casernes prévues dans le plan 2022/2026 et pour lesquelles sont inscrits les crédits de paiement 2025 à hauteur de **6 642 0001 €** et, d'autre part, sur les interventions de gros entretien constitutives du PPI (plan pluriannuel immobilier) pour un montant de **4 278 500 €**.

Par ailleurs, depuis 2024, les programmes d'équipement s'appuient sur des plans pluriannuels. Ces outils transversaux permettent d'améliorer la visibilité sur les prévisions d'achat, de prévoir la fréquence de renouvellement des matériels mais également de donner aux demandeurs un cadre pour la formulation annuelle de leurs besoins. Ces plans pluriannuels seront adaptés en continu pour prendre notamment en compte les doctrines opérationnelles, les évolutions technologiques mais également les projets spécifiques.

Il est également à noter que cette politique d'investissement est rendue possible grâce à l'optimisation par ailleurs de nos dépenses de fonctionnement.

Les principales opérations découlant du programme d'équipement 2025 vous sont présentées ci-après, aux fins d'un vote par chapitre, tel que prévu par l'instruction comptable et budgétaire M 57.

PARTIE 1 - Budget Principal (21 252 072 €)
--

1. Les biens mobiliers (10 371 572 €)

Le montant des crédits inscrits au titre des biens mobiliers (véhicules, engins, machines et matériels) est financé par l'autofinancement généré par la dotation aux amortissements et le FCTVA.

Il vous est proposé ci-dessous de détailler les principaux articles budgétaires correspondants.

1.1. Les immobilisations incorporelles (chapitre 20)

Ce chapitre concerne :

- l'acquisition, le développement et la mise à jour des logiciels et de leurs licences d'utilisation (Microsoft 365, VMware) ;
- le renforcement des outils de cyber sécurité ;
- la réalisation d'un schéma directeur informatique en vue de l'optimisation des processus de l'établissement et de l'utilisation des données logicielles ;
- la mise en place d'une assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) notamment pour les travaux prévus dans les CIS Nice Saint-Isidore, Mougins et Menton.

<i>Article 2031</i>	<i>Frais d'études</i>	<i>200 000 €</i>
<i>Article 2051</i>	<i>Concessions et droits similaires</i>	<i>1 222 362 €</i>

1.2. Les immobilisations corporelles (chapitre 21)

Ce chapitre englobe :

- le renouvellement des matériels et mobiliers de bureau dont l'acquisition participe au bon fonctionnement de l'établissement, dans le cadre de gammes unifiées et rationalisées à l'échelle du département. Sont prioritairement prises en compte les demandes de renouvellement des matériels les plus vétustes ;
- les matériels informatiques, de transmission et de réseaux notamment dans le cadre de l'harmonisation progressive des équipements des centres de secours;
- les matériels de secourisme et de sport ainsi que les matériels de vie pour les centres de secours.

1.2.1. Installations, matériel et outillage techniques (215)

1.2.1.1. Réseaux divers (2153)

Il s'agit principalement :

- de l'installation de lignes de câblages pour les différents sites du SDIS 06 ;
- de l'achat d'émetteurs récepteurs POCSAG ;
- de l'acquisition de moyens satellitaires pour l'équipement de postes de commandement ;
- dans le cadre de l'alerte, du renouvellement du gestionnaire de communications pour permettre le déploiement prochain des projets nationaux NEXSIS (système d'information et de commandement unifié) et RRF (réseau radio du futur).

Article 21535	Réseaux de transmission	91 150 €
Article 21536	Réseaux d'alerte	300 000 €
Article 21538	Autres réseaux	106 100 €

1.2.1.2. Matériel et outillages d'incendie et de défense civile (2156)

Les matériels roulants sont depuis longtemps gérés à l'échelle départementale pour permettre des redéploiements d'engins en fonction des spécificités de chaque centre.

Il s'agit de maintenir constant le niveau qualitatif du parc roulant par le remplacement des matériels les plus anciens. Il est à ce titre notamment prévu le renouvellement de : 13 VSAV (véhicules de secours et d'assistances aux victimes), 1 EPA (échelle pivotante automatique), 2 FPT (fourgons pompe tonne), 1 VLIS (véhicule léger d'intervention et de secours), 1 VLI (véhicules de liaison infirmier), 2 VLM (véhicule de liaison médical), 1 CCFM (camion-citerne feux moyen) et 1 CCGC (camion-citerne grande capacité).

Il est à noter que la préservation d'une flotte efficiente permet la diminution des frais de réparation mécanique en section de fonctionnement.

La problématique notable du programme d'acquisition des véhicules pour la tranche 2025 est la nécessaire adaptation aux fréquentes ruptures et reprogrammations des chaînes de production des constructeurs automobiles (annexe 1).

Article 21561	Matériel roulant	4 441 713 €
---------------	------------------	-------------

Depuis plusieurs années, les matériels d'incendie et de secours sont gérés dans le cadre de plans pluriannuels (matériel de désincarcération, détecteurs multi gaz, matériel de sauvetage, turbo pompes, ouvre porte hydraulique, lances à main, etc.).

Sur le plan médical, en cohérence avec un plan d'équipement départemental, sont prévues des dotations opérationnelles complètes parmi lesquelles notamment les défibrillateurs, les aspirateurs de mucosités, une planche à masser, les oxymètres de pouls et des moniteurs multiparamétriques dans les VSAV du haut et du moyen pays. L'acquisition de ces moniteurs s'inscrit dans le cadre d'un plan pluriannuel avec un déploiement programmé sur 3 ans.

La mise en œuvre du nettoyage systématique des appareils de protection respiratoire (ARI) implique notamment l'achat de cagoules, d'une machine de lavage et de deux machines de séchage.

Article 21568	Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile	1 800 846 €
---------------	---	-------------

1.2.1.3. Matériel et outillage technique (2157)

Cet article concerne l'acquisition de matériels spécifiques tels qu'une cabine de peinture pour l'atelier départemental.

Article 21578	Autre matériel technique	425 900 €
---------------	--------------------------	-----------

1.2.1.4. Autres installations, matériel et outillage techniques (2158)

Il s'agit notamment de matériels de sport et pédagogique pour le service formation, l'acquisition de matériel, équipement et outillage technique des différents services (bancs de contrôle ARI, ventilateurs électrique)

Article 2158	Autres installations, matériels et outillage techniques	577 602 €
--------------	---	-----------

1.2.2. Autres immobilisations corporelles (218)

Il est ici question :

- des matériels de transport hors engins de secours, tels que les véhicules légers thermiques et électriques ;
- de l'acquisition et du renouvellement des matériels électroménagers, conformément aux programmes types validés en 2023 ;
- de l'acquisition d'outils connectés et sécurisés, du renouvellement des serveurs et des équipements bureautiques (stations d'accueil, pc portables, écrans et imprimantes).

Article 21828	Autres matériels de transport	533 120 €
Article 21838	Autres matériels informatique	420 230 €
Article 21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	127 946 €
Article 2188	Autres	124 603 €

2. Les opérations immobilières (10 880 500 €)

Une part importante de ce programme d'équipement s'inscrit dans la continuité des projets de réhabilitation ou de construction. Pas moins de 12 casernes seront concernées en 2025 par cet ambitieux programme. Ces opérations sont menées en cohérence avec le schéma départemental d'analyse et de couverture des risques (SDACR) et traduisent une volonté d'intégration systématique des problématiques de développement durable.

Elles seront notamment financées par une subvention d'équipement de **3,5 M€** du Département des Alpes-Maritimes, le recours à un emprunt à hauteur de **4,4 M€** et le solde par l'autofinancement (dotations aux amortissements et FCTVA).

2.1. Les programmes de construction et de restructuration

Dans le cadre des autorisations de programme/crédits de paiement (AP/CP) relatives au programme immobilier de construction et de restructuration 2022-2026 votées lors des exercices précédents, il convient d'ouvrir, au titre de l'exercice 2025, les crédits de paiement d'un montant total de **6 642 000 €** (annexe 2).

Les opérations prévues en 2025 sont pour mémoire les suivantes :

- les constructions des CIS de Saint-Martin-Vésubie, Saint-Sauveur-sur-Tinée, Pégomas, Guillaumes et Biot ;
- les restructurations des CIS Castagniers, Vence, Carros, Isola et Cannes Pastour ;

- la réalisation de l'antenne de premiers secours de Roquebrune-Cap-Martin et le renforcement sismique du CIS Nice-Magnan.

2.1.1. Les immobilisations en cours - AP/CP (chapitre 23)

Article 2313	Constructions	3 865 000 €
Article 2317	Immobilisation reçues au titre d'une mise à disposition	2 777 000 €

2.2. Les opérations de gros entretien et de mises aux normes

Elles concernent l'ensemble des bâtiments du SDIS 06, sur tout le territoire départemental, pour un montant total de **4 238 500 €**.

Au titre de l'année 2025, l'accent sera notamment mis sur les plans pluriannuels d'équipements suivants :

- le plan de sécurisation des sites du SDIS 06, conduit dans le cadre d'un groupe de travail en partenariat avec les partenaires sociaux, pour environ 0,47 M€ ;
- le plan de prévention des risques liés aux émanations des fumées toxiques prévoyant la mise en œuvre de structures adaptées dont les priorités seront fixées conjointement avec la sous-direction territoriale (SDT), pour près de 0,41 M€ ;
- des travaux d'amélioration dans des centres de première intervention (CPI) notamment à Saint-Auban, Contes, Cabris, Andon, Coursegoules, Luceram, Saint-Dalmas et Théoule-sur-Mer sont par ailleurs prévus ;
- des travaux de remise en état dans des centres d'incendie et de secours notamment à Menton, Cagnes-sur-Mer, Cannes-la-Bocca, Nice Magnan, Antibes, Nice Fodéré, et sont également programmés ;
- les travaux sur les installations de climatisation, de ventilation et de chauffage (CVC) des sites du SDIS 06 pour 1,22 M€. Ces travaux s'inscrivent dans le cadre du plan général de remise à niveau des installations CVC de l'établissement, échelonné sur 5 ans, pour une somme de 8 M€.

2.2.1. Immobilisations corporelles (chapitre 21)

Article 21351	Bâtiments publics	1 919 500 €
Article 21735	Installations générales, agencements, aménagements des constructions	2 319 000 €

3. Récapitulatif du programme d'équipement par chapitre

Récapitulatif du programme 2025 par chapitre		
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	1 422 362 €
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	13 187 710 €
Chapitre 23	Immobilisation en cours	6 642 000 €
Total budget principal		21 252 072 €

Les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif du budget principal de l'exercice.

PARTIE 2 - Budget annexe relatif aux cantines
(46 430 €)

Ce budget annexe concerne la cantine du centre de secours d'Antibes, gérée en régie et celles des centres de secours de Nice Magnan et Cagnes-sur-Mer, gérées par un prestataire de services. Les principales opérations qui s'en dégagent vous sont présentées ci-après.

1. Les matériels et équipements (6 430 €)

1.1. Les immobilisations corporelles (chapitre 21)

1.1.1. Autres immobilisations corporelles (218)

Les autres matériels concernent l'équipement ou le remplacement des matériels spécifiques aux cuisines, essentiellement matériels électroménagers et mobilier.

<i>Article 2188</i>	<i>Autres</i>	<i>6 430 €</i>
---------------------	---------------	----------------

2. Les travaux (40 000 €)

Ces travaux permettent de maintenir les installations dans un état optimal de fonctionnement.

2.1 Les constructions (213)

<i>Article 21351</i>	<i>Bâtiments publics</i>	<i>40 000 €</i>
----------------------	--------------------------	-----------------

Réunion(s)	Du	Avis
CATSIS	20/11/24	Favorable

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration, à l'unanimité, décide :

- d'adopter, par chapitre, le programme d'équipement 2025 du service départemental d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes tel que détaillé dans la présente délibération et ses annexes.

*Le président du conseil d'administration
du service départemental d'incendie et de secours
des Alpes-Maritimes*



Charles Ange GINÉSY

ANNEXE 1 - PLAN PLURIANNUEL 2022/2026 D'ACQUISITION MATERIELS ROULANTS ET NAUTIQUES

VEHICULES	QUANTITES VOTEES	MONTANTS DES AP VOTEES	2022		2023		2024		2025		2026	
VSAV	56	6 046 721,06 €			23	2 253 948,30 €	7	748 381,76 €	13	1 444 391,00 €	13	1 600 000,00 €
VSAV 4 X 4	2	215 883,92 €	2	215 883,92 €								
VSAV petit gabarit électrique	1	102 345,82 €					1	102 345,82 €				
FPT	2	586 408,04 €			2	586 408,04 €						
FPTL	9	2 507 917,24 €	2	489 137,71 €			3	810 763,53 €	2	603 016,00 €	2	605 000,00 €
CCFM	12	3 524 587,98 €	4	1 128 042,00 €	6	1 788 545,98 €			1	300 000,00 €	1	308 000,00 €
VTU 1	5	198 846,00 €					1	38 846,00 €	2	80 000,00 €	2	80 000,00 €
VTU 2	58	1 745 898,80 €					25	745 898,80 €	10	300 000,00 €	23	700 000,00 €
VLTU Equipement	25	36 547,26 €					25	36 547,26 €				
VTP	5	207 911,05 €			1	29 105,54 €	2	96 805,51 €	1	40 000,00 €	1	42 000,00 €
VLTT	20	854 959,00 €	10	366 300,00 €			2	175 800,00 €	3	115 164,00 €	5	197 695,00 €
VSRM châssis	3	268 667,45 €			1	77 521,97 €	1	91 145,48 €			1	100 000,00 €
VSRM équipement	3	536 562,00 €			1	172 800,00 €	1	172 800,00 €			1	190 962,00 €
CCRL (SR ou OD) *	9	2 145 447,00 €	6	1 360 042,50 €	2	527 404,50 €					1	258 000,00 €
CCRM **	4	1 122 958,51 €			2	549 356,15 €	2	273 602,36 €			1	300 000,00 €
BEA HR	1	319 763,38 €			1	319 763,38 €						
Porte berce d'occasion	14	1 325 568,00 €	2	208 680,00 €	6	640 096,00 €	4	376 792,00 €	2	100 000,00 €		
Camion logistique	1	83 102,00 €					1	83 102,00 €				
VLM	6	248 878,80 €			1	38 907,92 €	2	77 426,88 €	2	87 524,00 €	1	45 020,00 €
VLM HR SSSM	1	39 960,00 €	1	39 960,00 €								
VLM HR SSSM EQUIPEMENT	1	35 400,00 €			1	35 400,00 €						
VLI	4	165 377,32 €			1	695 507,96 €	2	87 740,32 €	1	38 245,00 €	1	39 392,00 €
EPA	3	2 311 380,96 €			1	695 507,96 €	3	78 536,00 €	1	800 873,00 €	1	815 000,00 €
VL	24	507 696,68 €			8	151 750,68 €	3	78 536,00 €	6	126 000,00 €	7	151 410,00 €
VL Electrique	9	289 807,60 €					4	148 254,60 €	2	55 620,00 €	3	85 933,00 €
VLHR	9	223 289,72 €			2	46 269,40 €	7	177 020,32 €				
Camion UMM	1	100 662,33 €					1	100 662,33 €				
VRAD	4	274 454,67 €					4	274 454,67 €				
BATEAU POMPE	2	1 487 914,12 €					2	1 487 914,12 €				
BRS	1	87 837,71 €			1	87 837,71 €						
CCFS PACTE CAPACITAIRE	1	528 996,52 €					1	528 996,52 €				
VL Type Powerbank fonds vert	1	36 746,16 €					1	36 746,16 €				
CCFM Fonds investissement région sud	4	980 000,00 €					2	490 000 €	1	245 000 €	1	245 000 €
VTU 1 Electrique	1	71 756,65 €					1	71 756,65 €				
Scooter 125	1	5 760,00 €					1	5 760 €				
CCGC	2	655 000,00 €										
VLIS	2	500 000,00 €										
TOTAL GENERAL	307	30 381 013,75 €	27	3 808 046,13 €	59	8 000 623,53 €	105	7 318 099,09 €	49	4 910 833,00 €	67	6 343 412,00 €

ANNEXE 2 - OPERATIONS DE CONSTRUCTION ET RESTRUCTURATION

CONSTRUCTIONS	A.P. Votées	C.P. antérieurs	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028
Sismique NICE MAGNAN	3 500 000,00 €		0,00 €	38 005,20 €	70 000,00 €	62 000,00 €	1 600 000,00 €	1 500 000,00 €	229 994,80 €
ROQUEBRUNE-CAP-MARTIN	2 700 000,00 €	27 499,00 €	28 779,00 €	96 303,60 €	1 000 000,00 €	1 000 000,00 €	547 418,40 €	0,00 €	
SAINTE-MARTIN-VESUBIE	5 200 000,00 €	15 696,00 €		82 544,40 €	350 000,00 €	1 375 000,00 €	3 100 000,00 €	276 759,60 €	
CANNES PASTOUR	7 500 000,00 €		50 022,50 €	45 618,00 €	400 000,00 €	1 100 000,00 €	4 100 000,00 €	1 400 000,00 €	404 359,50 €
CASTAGNIERS	4 000 000,00 €	14 265,58 €	34 404,00 €	12 870,00 €	300 000,00 €	900 000,00 €	2 600 000,00 €	138 460,42 €	
ISOLA	2 400 000,00 €			15 000,00 €	100 000,00 €	250 000,00 €	1 000 000,00 €	1 000 000,00 €	35 000,00 €
PEGOMAS	4 000 000,00 €		3 036,00 €	9 654,00 €	250 000,00 €	1 115 000,00 €	2 500 000,00 €	122 310,00 €	
SAINTE-SAUVEUR-SUR-TINEE	4 000 000,00 €			0,00 €	50 000,00 €	100 000,00 €	900 000,00 €	2 800 000,00 €	150 000,00 €
GUILLAUMES	4 000 000,00 €		7 356,00 €	0,00 €	50 000,00 €	150 000,00 €	892 000,00 €	2 800 000,00 €	100 644,00 €
VENCE	4 800 000,00 €			25 430,08 €	250 000,00 €	300 000,00 €	1 000 000,00 €	1 900 000,00 €	1 324 569,92 €
CARROS	4 800 000,00 €			0,00 €	50 000,00 €	165 000,00 €	3 515 000,00 €	900 000,00 €	170 000,00 €
BIOT	4 000 000,00 €					125 000,00 €	1 300 000,00 €	2 100 000,00 €	475 000,00 €
Total :	50 900 000,00 €	57 460,58 €	123 597,50 €	325 425,28 €	2 870 000,00 €	6 642 000,00 €	23 054 418,40 €	14 937 530,02 €	2 889 568,22 €